MANDEMENT

DE MESSIEURS

LES VICAIRES GENERAUX *DU CHAPITRE*, ET ARCHIDIACRES DE L'EGLISE DE PARIS, ADMINISTRATEURS DE L'ARCHEVÊCHÉ LE SIÉGE VACANT;

QUI ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les Egliſes du Diocéſe, en actions de graces de la Victoire remportée à* ROCOUX *par l'Armée du Roi, commandée par Monſieur le Maréchal Comte* DE SAXE.

A PARIS,

Chez *HERISSANT*, Imprimeur du Chapitre de l'Egliſe de Paris, rue Notre-Dame, à la Croix d'or & aux trois Vertus.

M. DCC. XLVI.

MANDEMENT

DE MESSIEURS

LES VICAIRES GENERAUX

DU CHAPITRE,

ET ARCHIDIACRES DE L'EGLISE DE PARIS, ADMINISTRATEURS DE L'ARCHEVÊCHÉ LE SIÉGE VACANT;

QUI ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les Egliſes du Diocéſe, en actions de graces de la Victoire remportée à* Rocoux *par l'Armée du Roi, commandée par Monſieur le Maréchal Comte* DE SAXE.

NOUS Vicaires Généraux & Archidiacres, Adminiſtrateurs de l'Archevêché de Paris, le Siége vacant: Aux Archiprêtres de ſainte Marie-Magdelaine & de ſaint Severin, & aux Doyens ruraux du Diocéſe, SALUT.

Dieu a protegé nos armes dans les Pays-Bas au-delà de nos eſpérances.

Nous penſions que rien ne manquoit à la gloire d'une Campagne, qui après la priſe de cinq Places importantes étoit terminée par le Siége de Namur, & achevoit la conquête de la Flandre.

Non deſinam eis benefacere. *Jeremiæ* 32. *v*. 40.

Cependant le Ciel nous deſtinoit de nouveaux triomphes; & tandis que nous n'étions occupés qu'à rendre des actions de graces & à former des vœux pour la Paix, il nous préparoit une victoire.

Les Troupes du Roi ont marché à l'ennemi avec la valeur & la confiance qu'inſpire un Général, ſage dans ſes projets, heureux dans ſes entrepriſes, plus attentif à ménager le ſang des Soldats qu'à s'acquerir de la gloire. L'armée des Alliés a été forcée dans ſes retranchemens, & a laiſſé ſur le champ de bataille toutes les marques de ſa défaite.

Commota ſunt quippe viſcera ejus. 3. *Reg.* 3. *v*. 26.

Epargnons à la Religion le détail des pertes de nos ennemis; elle eſt trop tendre & trop compatiſſante pour arrêter ſes regards ſur des objets auſſi funeſtes; & ſi elle applaudit à la gloire des Vainqueurs, elle n'en eſt pas moins touchée du malheur des vaincus.

Evangelii pacis. *Epheſ*. 6. *v*. 15.

Pénetrés de ſentimens ſi conformes à l'*Evangile de paix* que Jeſus-Chriſt nous a annoncé, redoublons nos vœux pour obtenir du Ciel une paix ſolide, & faiſons tous nos efforts pour la mériter: nous travaillerons à notre bonheur, & nous entrerons dans les vûes de notre victorieux Monarque. Il ne cueilleroit qu'à regret

des lauriers qu'une guerre obſtinée lui feroit encore moiſſonner.

Son Régne, conſacré *à la paix*, a été tranquile dans ſon cours, juſqu'à ce que la néceſſité des événemens ait fait éclater le bruit de ſes armes & de ſes ſuccès.

Sit pax & veritas in diebus meis. 4. *Reg.* 20. *v.* 19.

C'eſt ainſi que la Providence, dans le gouvernement du monde, *ſe cache* ſous les apparences du repos, pour nous dérober une partie de ſa gloire, & ſe découvre tout-à-coup par des révolutions & des prodiges qui la décelent.

Poſuit tenebras latibulum ſuum. *Pſ.* 17. *v.* 12. Intonuit de cœlo Dominus, & Altiſſimus dedit vocem ſuam. *Ibid.* *v.* 14.

Mais ce Roi pacifique ſe plaît davantage à être l'image de la Providence ſur la terre par la bonté, que par l'éclat de ſa puiſſance; il voudroit la ſuivre dans ſes bienfaits, partager avec elle l'attention qu'elle donne à tous nos beſoins, & ne plus s'occuper que du bonheur de ſes Sujets.

Béniſſons le Tout-puiſſant d'avoir gravé dans le cœur du Roi des ſentimens ſi dignes d'un Souverain, & demandons-lui avec ardeur qu'ils honorent long-temps le thrône de la France.

Fieri obſecrationes... gratiarum actiones... pro Regibus, 1. *Tim.* c. 2. *v.* 1.

Ces bénédictions & cette priére d'un peuple fidéle & reconnoiſſant, ne rendront que plus agréables au Seigneur les cantiques de louanges dont nous allons faire retentir ſes Temples.

Hoc enim bonum eſt & acceptum coram Salvatore noſtro Deo. *Ibid.* *v.* 3.

A CES CAUSES, pour nous conformer aux ordres du Roi, nous ordonnons que le *Te Deum*, avec le Verſet *Benedicamus Patrem & Filium*, & l'Oraiſon *Pro gratiarum actione*, l'Antienne *Domine, ſalvum fac Regem*, &c. le Verſet *Fiat manus tua*, &c. & l'Oraiſon

Pro Rege & ejus Exercitu, ſera chanté Mercredi prochain vingt-ſix du préſent mois d'Octobre, dans notre Egliſe Métropolitaine, en actions de graces de la Victoire remportée par l'Armée du Roi ſur celle des Alliés. Qu'il ſera pareillement chanté le Dimanche trente du même mois, dans toutes les Abbayes, Chapitres, Paroiſſes & Communautés Séculiéres & Réguliéres de la Ville & des Fauxbourgs de Paris; & le Dimanche qui ſuivra la réception de notre préſent Mandement, dans toutes les autres Egliſes du Diocéſe.

SI VOUS MANDONS que ces Préſentes vous ayez à notifier à tous Abbés, Prieurs, Curés, Supérieurs & Supérieures des Communautés exemptes & non exemptes, à ce qu'ils n'en ignorent. DONNE' à Paris le vingt-quatriéme jour d'Octobre mil ſept cent quarante-ſix.

Par Mandement de Meſſieurs les Vicaires Généraux & Archidiacres,

ROBERT, *Secrétaire.*

LETTRE DU ROI,

A Meſſieurs les Vicaires Generaux.

MESSIEURS, une victoire ſignalée que mes Troupes ont remportée dans les Pays-Bas vient de terminer glorieuſement cette Campagne. Mon Couſin le Maréchal Comte DE SAXE uniquement conduit par des vûes ſages & utiles à l'Etat, & perſuadé que le gain d'une Bataille n'eſt véritablement éclatant que quand elle eſt néceſſaire, n'avoit eu d'autre objet depuis que j'ai été obligé de quitter mon Armée, que d'achever de me rendre maître de tout ce qui reſtoit de poſſeſſions à la Reine de Hongrie dans les Pays-Bas : le même principe l'a déterminé à aſſurer la ſolidité de ſes conquêtes, en forçant l'obſtination de mes ennemis qui cherchoient à ſe maintenir en deçà de la Meuſe. Dans cette vûe mondit Couſin a paſſé le Jar le dix de ce mois, les a attaqués le onze, les a forcés dans les différens poſtes où ils s'étoient retranchés ; & après un combat dans lequel mes Troupes ont donné les preuves les plus diſtinguées de leur courage, a ſéparé leur Armée, & en a rejetté une partie au-delà de la Meuſe, & l'autre ſous les murs de Maeſtreick. Toutes les circonſtances qui caractériſent une grande victoire ſe trouvent réunies dans celle-ci ; le champ de Bataille abandonné par les ennemis, un grand nombre de morts & de priſonniers, & la perte de la plus grande partie de leur Artillerie & de pluſieurs Drapeaux & Etendarts : une

ſuite d'avantages ſi éclatans m'eſt un gage précieux de la protection que Dieu accorde à la droiture & à la pureté de mes ſentimens. Comme les diſpoſitions de mon cœur ne dépendent point des événemens, les ſuccès les plus brillans ne me feront jamais ſortir des bornes de l'équité & de la modération qui ont toujours été la régle de ma conduite; mais ſi les ennemis du repos de l'Europe m'obligent de continuer la guerre, j'ai lieu d'eſpérer que le Dieu des Armées continuera de bénir la réſolution où je ſuis de faire les plus grands efforts pour ſoûtenir la dignité de ma Couronne, & pour procurer enfin à mes Sujets par une paix glorieuſe une tranquillité que je préfére à toutes les conquêtes. C'eſt dans cette diſpoſition de rendre à Dieu de ſolemnelles actions de graces & d'implorer en même temps ſon ſecours, que je vous fais cette Lettre pour vous dire, que mon intention eſt, que vous faſſiez chanter le *Te Deum* dans l'Egliſe Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris, & autres de votre Diocéſe, avec les ſolemnités requiſes & accoûtumées, au jour & à l'heure que le Grand-Maître ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Meſſieurs, en ſa ſainte garde. Ecrit à Fontainebleau le 19. Octobre 1746. *Signé,* LOUIS.

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Et au dos eſt écrit: A Meſſieurs les Grands Vicaires de l'Egliſe Métropolitaine de notre bonne Ville de Paris.